

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 07 juillet 2026

N° ordre de passage : 5
N° annuel : D2026-28

Mise en ligne le 16/07/2026

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 34

Date de convocation :
30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

DUFOUR, M. Bernard LANGLOIS, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Philippe LENDORMY, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, Mme Delphine DESGARDIN, M. Jean-Paul RENAUX, Mme Virginie RICCHIUTTI, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Jessy HAMELIN, M. Stanislas CAPELLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Christophe LEROY, M. Clément PASQUIER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Isabelle PEREZ, Mme Véronique BAZIRE (2), M. Hervé LECLERQ (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Hélène ENGINGER, M. Cyril TROHAY.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Noel GODEFROY, M. Thomas MAUGER, M. Jean-François SOPALSKI, M. Sébastien SORTAMBOSC, M. Matthias VERDURE, Mme Mathilde ROUSSEL.

Excusés : M. Luc CLAEYSSENS, M. Matthieu HOUSSAYE, M. Jean-Marie CABOT.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Philippe LARCHEVEQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-28 : REMBOURSEMENT DE NOTES DE FRAIS

M. Julien GOUVAZE a réalisé plusieurs achats pour le compte du SMBV :

- Frais engagés dans le cadre de la formation « Journée technique » à Écouché-les-Vallées (61) le 2 juin 2026 :
 - Frais repas pour un montant de 17,80 €,
 - Péage autoroute pour un montant de 50,00 €,

Soit une note de frais totale de 67,80 € TTC.

Mme LAPIERRE a réalisé plusieurs achats pour le compte du SMBV :

- Frais engagés dans le cadre de la formation CEN « Reconnaissance Flore Aquatique » à Toutainville (27) du 15 et 16 juin 2026 :
 - Frais kilométrique AR en voiture (4CV) pour un montant de 111,96 €,
 - Péage autoroute pour un montant de 8,20 €.
- Frais engagé dans le cadre de l'achat d'une carte SIM + 1 mois d'abonnement chez FREE pour un montant de 12,00 €.

Soit une note de frais totale de 132,16 € TTC.

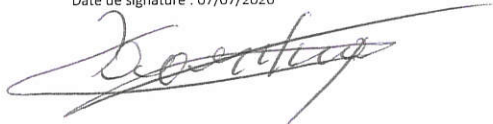
Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Président à rembourser la somme de :
 - 67,80 €^{TTC} à M. Julien GOUVAZE ;
 - 132,16 €^{TTC} à Mme Bénédicte LAPIERRE.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Philippe LARCHEVEQUE
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 07/07/2026



M. Philippe Dufour
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 07/07/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr